
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

TOME 3

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU JURA**

Réunion du 8 juillet 2016

Clément PERNOT

Juillet 2016

(12 août 2016)

RAA Tome 3 - CD du 8 juillet 2016

Présence.....	1
Commission Administration générale Ressources Humaines et Bâtiments de l'Institution.....	2
CD_2016_247_Cessions de bâtiments départementaux.....	3
Commission Economie et Aménagement numérique.....	9
CD_2016_248_Développement du Très Haut Débit Etat d'avancement du dossier.....	10
Commission Contractualisation et Politiques territoriales.....	28
CD_2016_249_ESTJ - Dispositif d'aide aux communes.....	29

Séance du Conseil départemental

Vendredi 8 juillet 2016

Présence

Conseillers départementaux	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
ANTOINE Philippe	x			
AUDIER Annie	x			
BARTHOULOT Françoise	x			
BLONDEAU Gilbert	x			
BOIS Christophe	x			
BOURGEOIS Natacha	x			
BRERO Cyrille			x	AUDIER Annie
BRULEBOIS Danielle	x			
CHALUMEAUX Dominique	x			
CHAUVIN Marie-Christine	x			
CRETIN-MAITENAZ Maryvonne	x			
DALLOZ Marie-Christine	x			
DAUBIGNEY Jean-Michel	x			
DAVID Franck	x			
DURANDOT Nelly	x			
FASSET Gerôme	x			
FRANCHI Jean	x			
GAGNOUX Jean-Baptiste	x			
GINIES Michel			x	BARTHOULOT Françoise
GODIN François	x			
GROSDIDIER Jean-Charles	x			
MAIRE Jean-Daniel	x			
MARION Sandrine	x			
MILLET Jean-Louis	x			
MOLIN René	x			
MORBOIS Christelle	x			
PELISSARD Hélène	x			
PERNOT Clément	x			
RIOTTE Christine	x			
SOPHOCLIS Christine	x			
TORCK Chantal	x			
TROSSAT Céline	x			
VERMEILLET Sylvie	x			
VESPA Françoise	x			

Convocation le : 23 juin 2016

2^{ème} Commission en charge de l'Administration générale, des Ressources Humaines, et des Bâtiments de l'Institution

Clément PERNOT, Président du Conseil départemental

François GODIN

Jean FRANCHI, Président

Céline TROSSAT, Vice présidente

René MOLIN, Secrétaire

Christophe BOIS

Natacha BOURGEOIS

Gilbert BLONDEAU

Hélène PELISSARD

Michel GINIES

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU JURA	Réunion du : 8 juillet 2016	Type : TR 2016
Service : DEDM/BAT	Rapporteur : Jean FRANCHI	
Thème : CONSEIL DEPARTEMENTAL		
Commission : Administration générale RH Bâtiments institution		
DELIBERATION N° CD_2016_247 du 8 juillet 2016		

CESSIONS DE BATIMENTS DEPARTEMENTAUX

La réflexion qui a été menée sur le devenir des propriétés départementales actuellement non occupées ou qui le deviendront dans les semaines à venir me conduit à vous proposer la cession de quatre sites. Les immeubles concernés sont les suivants :

I - CESSION SUR LA COMMUNE DE LONS LE SAUNIER

⇒ Bâtiment "Les Chais" - 25 et 27, rue Rouget de Lisle (cadastré actuellement section AE n° 133-135-509 et 510 - Annexe 1)

Immeuble mixte, à usage d'entrepôts et de logements acquis le 17 octobre 2012 en vue de sa démolition pour faciliter l'accès à notre emprise foncière. Seule la partie logements serait susceptible d'être aliénée. Les entrepôts resteraient propriété du Département en tant que lieux de stockage, après travaux.

Estimation France Domaine au 01/06/16 : 160 000 € Cependant au vu de la situation géographique du bien et de son potentiel, je vous propose une mise en vente à **180 000 €**

II - CESSION SUR LA COMMUNE DE SAINT CLAUDE

⇒ Immeuble mixte - 5 rue du Moulin Neuf (cadastré section AL n° 59 - Annexe 2), à usage de bureaux et de logements (3 logements et un studio) appartenant au Conseil départemental et mis à disposition de la DDT jusqu'au 1^{er} juin dernier. Estimation France Domaine au 04/02/16 : **260 000 €**

III - CESSION SUR LA COMMUNE DE SAINT LAURENT EN GRANDVAUX

⇒ Bâtiment à usage de bureaux (+ 3 garages) - 31, rue de Paris (cadastré section AY n° 8 - Annexe 3), devenu vacant dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale touchant le service des routes départementales (ancien CTRD de St Laurent).

Estimation France Domaine au 01/02/16 : **130 000 €**

IV - CESSION SUR LES COMMUNES DE TOULOUSE LE CHATEAU ET SELLIERES

⇒ Site des anciennes Forges de BAUDIN (cadastré section ZE n° 73 et 210 sur Sellières et section ZH n° 31 - 144 - 152 - 204 et 205 sur Toulouse le Château - Annexe 4)

Le Département est propriétaire depuis le 28 octobre 2013 d'une partie du site de BAUDIN. Cet ensemble immobilier comporte plusieurs bâtiments avec des usages différents (atelier de peinture, musée, ferme, logements, maison d'habitation...) pour une superficie totale d'environ 22 600 m².

A la suite de cet achat, une étude de faisabilité a été diligentée par la collectivité afin d'obtenir toutes les précisions sur l'ensemble des obligations qui s'imposeraient au Département dans l'hypothèse de la mise en œuvre d'un projet de développement. Les conclusions de l'étude démontrent que ce site industriel ne recèlerait un potentiel culturel et touristique qu'après un investissement lourd. Les contraintes financières que s'imposent actuellement à l'ensemble des départements ne permettent plus d'engager des opérations conséquentes de restructuration et d'aménagement des lieux.

Aussi, j'ai engagé depuis quelques mois une réflexion sur une éventuelle vente du bien. Ni la Communauté de Communes, ni les Communes concernées n'ont montré un intérêt pour un éventuel rachat et il va de soi qu'un lieu si atypique ne permet pas de recourir à une vente de gré à gré. Les services du Département ont été contactés par une agence spécialisée dans l'aliénation des biens immobiliers des organismes publics. AGORASTORE est un outil de courtage aux enchères sur Internet. Son objectif est de mettre en relation des vendeurs et des acheteurs.

Par rapport d'évaluation du 9 février 2016, France Domaine a estimé l'ensemble à 245 000 €

Après une étude comparative (bien similaire sur le secteur géographique), AGORASTORE a proposé une mise de départ de 149 982,20 € (commission comprise de 10,2 % TTC), permettant ainsi d'atteindre un panel plus large d'investisseurs. Sur 82 personnes inscrites, 17 visites ont été organisées. AGORASTORE a alors procédé à un examen approfondi de leur capacité aussi bien financière que technique. A la suite de quoi, 4 acheteurs potentiels ont été autorisés à soumissionner. A la clôture des enchères, une analyse détaillée des offres et des projets nous a été transmise.

Il nous appartient désormais d'examiner les offres proposées. Je soumettrai à une prochaine Commission Permanente la synthèse des réflexions, en sachant que le Département choisira librement l'enchérisseur à qui il souhaite vendre, quel que soit le niveau de la proposition.

Je vous saurai gré de bien vouloir vous prononcer sur le principe d'aliénation à l'amiable des quatre sites départementaux tels que définis dans le présent rapport et de prendre acte de la procédure de mise en vente pour le site des anciennes Forges de BAUDIN.

DÉCISION N° CD_2016_247 du 8 juillet 2016
--

Après avis favorable unanime de la commission, le Conseil départemental également unanime autorise :

- *l'aliénation à l'amiable du bâtiment départemental "Les Chais" sis 25 et 27, rue Rouget de Lisle à LONS LE SAUNIER (partie logements), moyennant un prix de 180 000 € au vu de la situation géographique du bien et de son potentiel,*
- *l'aliénation à l'amiable de l'immeuble départemental sis 5, rue du Moulin Neuf à SAINT CLAUDE, moyennant un prix de 260 000 € conformément à l'estimation de France Domaine,*
- *l'aliénation à l'amiable du bâtiment à usage de bureaux sis 31, rue de Paris à SAINT LAURENT EN GRANDVAUX, moyennant un prix de 130 000 € conformément à l'estimation de France Domaine,*
- *l'aliénation du site départemental des anciennes Forges de Baudin sis sur les communes de SELLIERES et TOULOUSE LE CHATEAU et prendre acte de la procédure de mise en vente,*
- *M. le Président à signer, les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.*

Délibération n° CD_2016_247 du 8 juillet 2016	Le Président Clément PERNOT
Certifiée exécutoire par transmission en Préfecture le : 21 juillet 2016	et Publication/Notification le : 21 juillet 2016

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
INFORMATISÉ

Département :
JURA

Commune :
LONS LE SAUNIER

Section : AE
Feuille : 000 AE 01

Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 28/06/2012
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
LONS LE SAUNIER
2 RUE TURGOT 39000
39000 LONS LE SAUNIER
tél. 03 84 43 46 73 - fax 03 84 43 48 59
page: 390.lons-le-saunier@dgi.fr

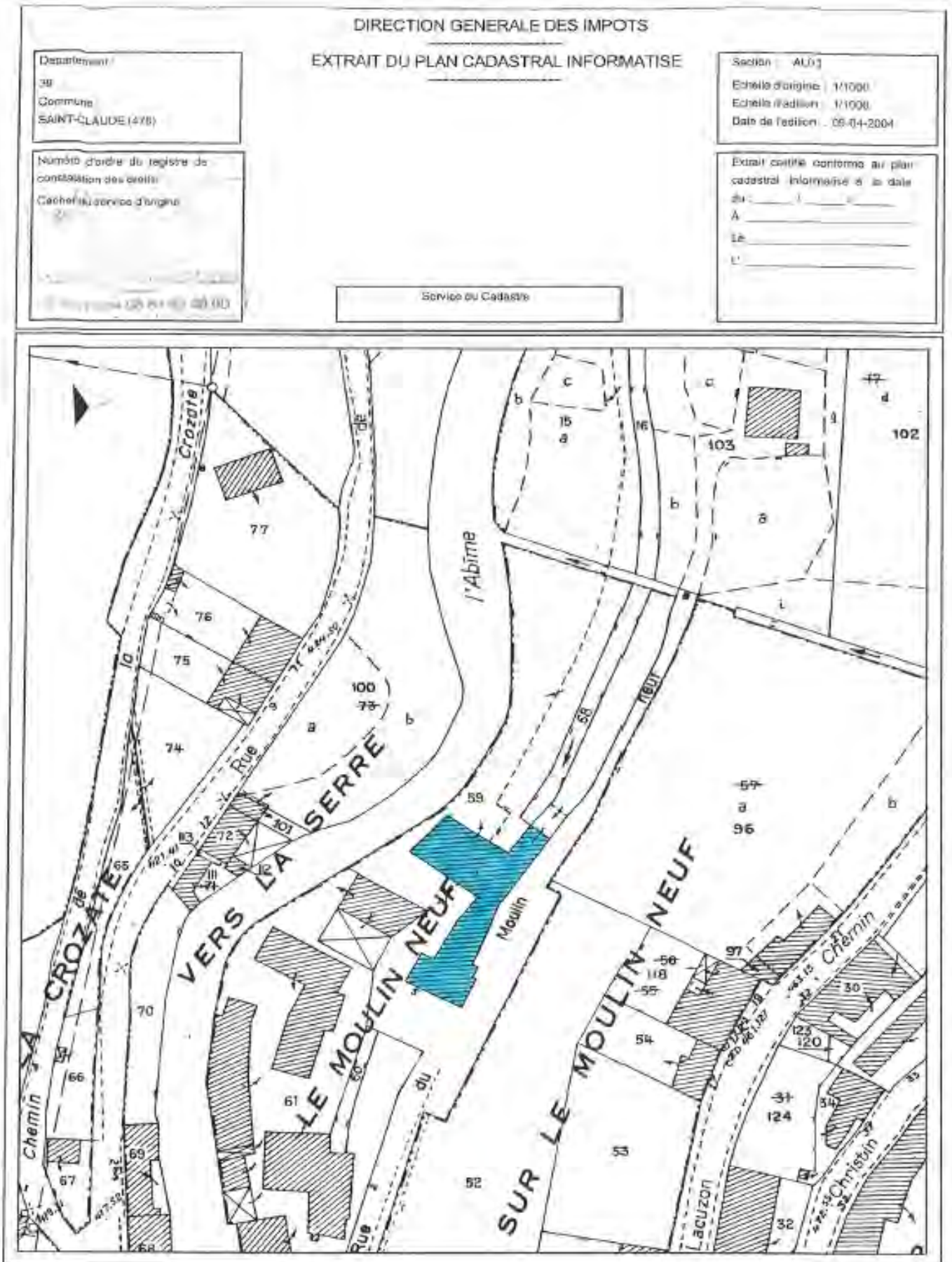
Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

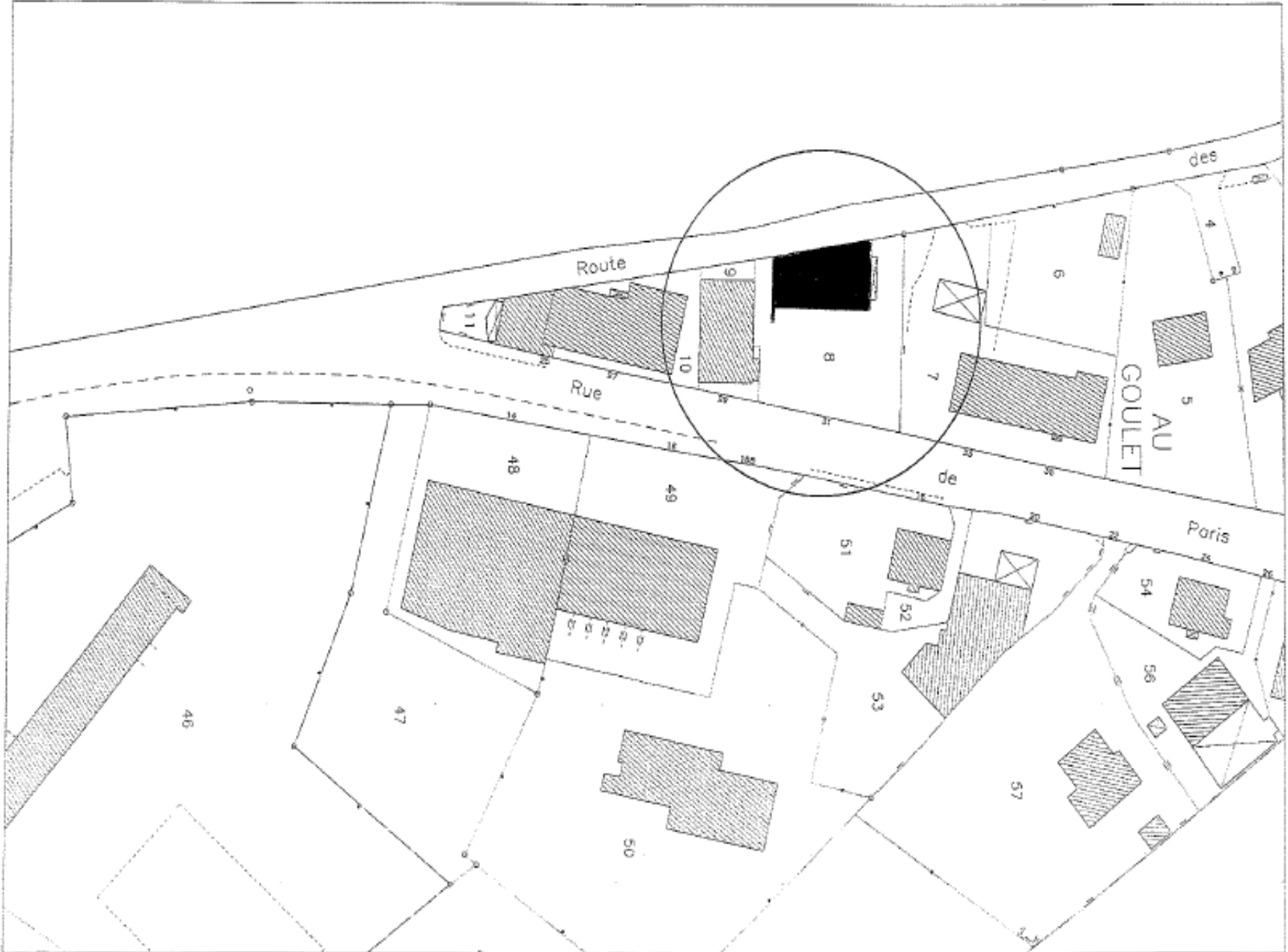
©2011 Ministère du budget, des comptes
publics, de la fonction publique et de la réforme
de l'Etat

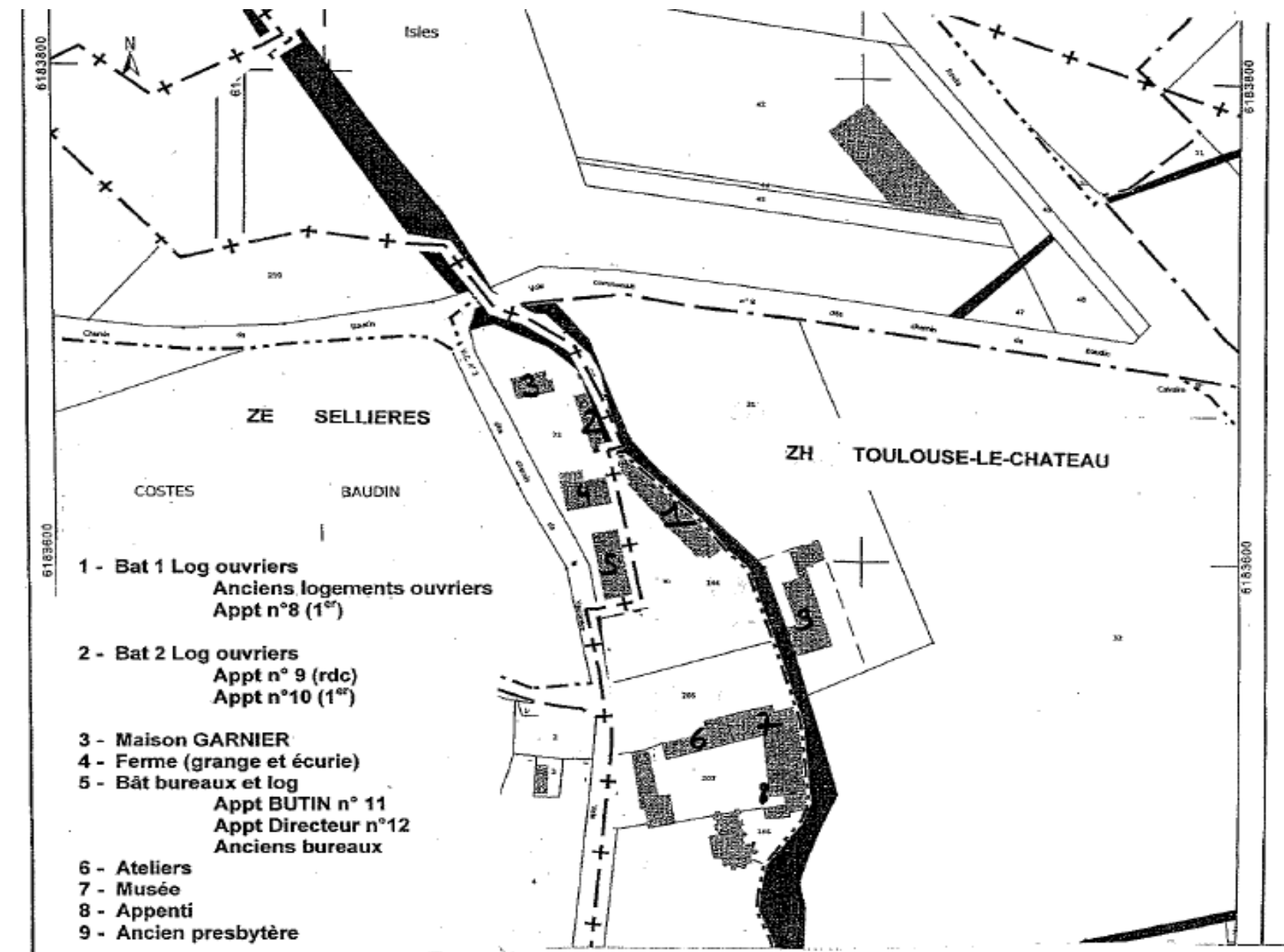


Annexe 2



Commune de Saint Laurent en Grandvaux - section A.4





5^{ème} Commission en charge de l'Economie et de l'Aménagement numérique

Clément PERNOT, Président du Conseil départemental

Jean-Michel DAUBIGNEY

Jean-Charles GROSDIDIER, Président

Natacha BOURGEOIS, Vice-présidente

Cyrille BRERO, Secrétaire

Gilbert BLONDEAU

Jean-Louis MILLET

Céline TROSSAT

Jean-Baptiste GAGNOUX

René MOLIN

Jean-Daniel MAIRE

Philippe ANTOINE

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU JURA	Réunion du : 8 juillet 2016	Type : TR 2016
Service : DEDM/TIC	Rapporteur : Jean-Michel DAUBIGNEY	
Thème : INFRASTRUCTURES		
Commission : Economie Aménagement numérique		
DELIBERATION N° CD_2016_248 du 8 juillet 2016		

DÉVELOPPEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT
ÉTAT D'AVANCEMENT DU DOSSIER

Le présent rapport a pour objet de présenter l'état d'avancement du projet d'aménagement numérique conformément au document joint en annexe et présenté en séance.

Les principaux points abordés sont :

- le rappel des travaux menés lors des précédentes années, de l'historique du projet et des résultats des études réalisées,
- la présentation du scénario de déploiement envisagé par le Département et des actions à venir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

DÉCISION N° CD_2016_248 du 8 juillet 2016

Le Conseil départemental prend acte de l'état d'avancement du projet d'aménagement numérique.

Délibération n° CD_2016_248 Du 8 juillet 2016	Le Président	Clément PERNOT
Certifiée exécutoire par transmission en Préfecture le : 21 juillet 2016	et Publication/Notification le : 21 juillet 2016	

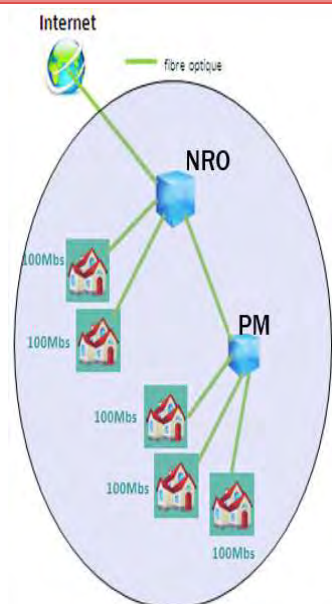
Présentation du projet d'aménagement numérique du Jura

Conseil départemental du 8 juillet 2016

- Rappel des travaux menés lors des précédentes années
 - Présentation de l'historique
 - Rappel des résultats des études réalisées
- Présentation du scénario de déploiement envisagé par le Département
- Présentation des actions à venir

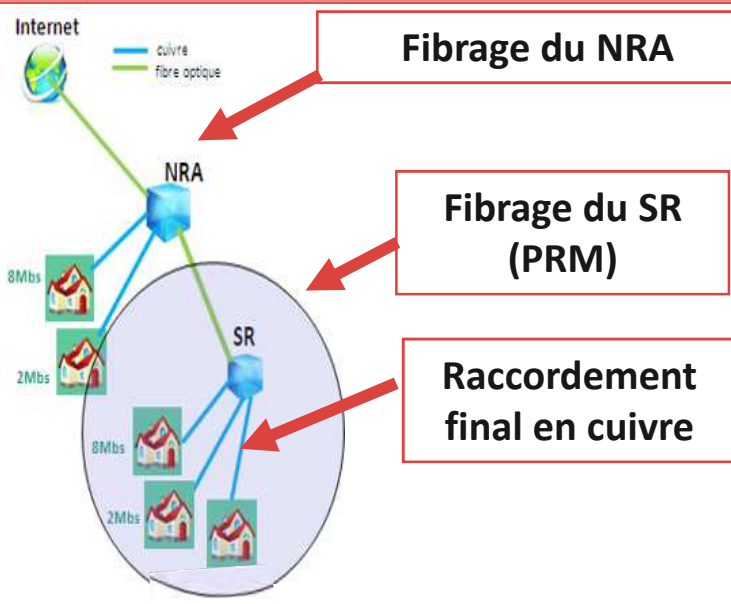
Notions préliminaires sur les solutions techniques du Très Haut Débit

Déploiement 100% fibre optique (FttH) – Fibre à la maison



La technologie 100% fibre optique représente **l'avenir des réseaux de Télécommunication**.
L'investissement nécessaire est important mais indispensable à horizon 5-10 ans

Opération de modernisation du réseau cuivre (Montée en Débit) – Fibre se rapproche de la maison



La Montée en Débit est une **solution transitoire** permettant de répondre à un besoin immédiat mais **non pérenne**.
L'investissement nécessaire est moins important mais **l'action n'est efficace qu'à court terme (5 ans)**

Actions Radio/Satellite



La technologie satellite est une solution alternative qui permet de traiter les cas isolés individuellement.
L'investissement est peu important mais **l'action n'est efficace qu'à très court terme (5 ans max)**

- Rappel des travaux menés lors des précédentes années
 - Présentation de l'historique
 - Rappel des résultats des études réalisées
- Présentation du scénario de déploiement envisagé par le Département
- Présentation des actions à venir

Rappel des travaux menés lors des précédentes années : Historique des actions

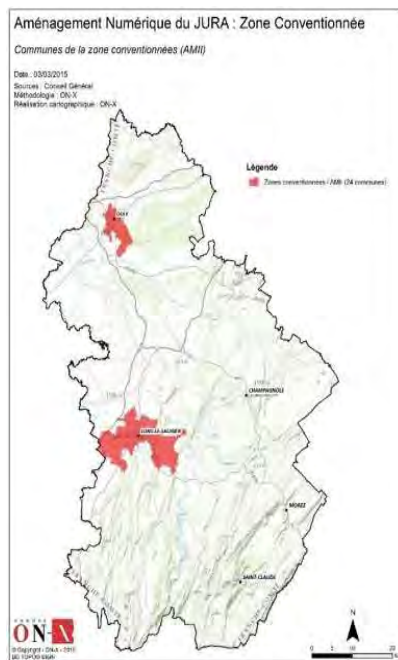
Déploiement d'un réseau FttH sur 7 communes pilotes du Département

Déclaration d'intention d'investissement des opérateurs privés (24 communes – Orange et SFR/Numericable)

Réalisation d'un schéma d'ingénierie Départemental

2011

2012



Synthèse du schéma d'ingénierie

- Nombre de prises recensées (hors zones conventionnées): 118 965
- Nombre de NRO: 32
- Nombre de SRO: 239
- Coût total investissement sans raccordement : 171,7 M€
- Coût total investissement avec raccordement à 10 ans : 199,6 M€

Rappel des travaux menés lors des précédentes années: Historique des actions

Mise à jour du SDTAN

Lancement d'un marché de travaux MED (5 SR)

Définition d'un projet initial d'aménagement numérique THD à 5 ans

Echanges avec Numéricâble sur des problématiques de modernisation de réseau câblé

2013

2014

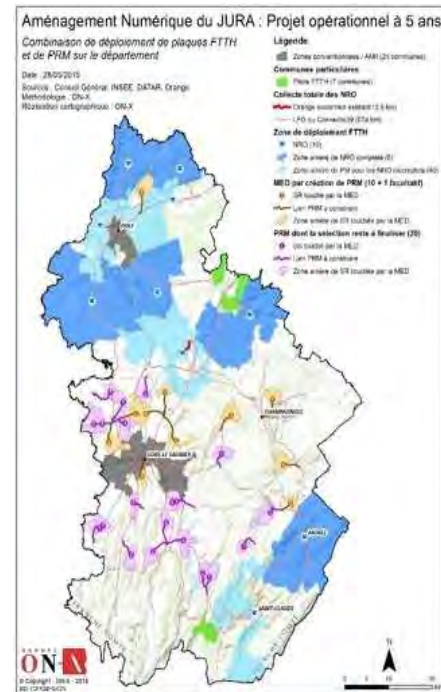
Ambition déclinée dans le SDTAN : Assurer la couverture en Très Haut Débit pour 75% de la population à horizon 2023

149 000 prises FttH à construire sur le Département.

Objectifs à 10 ans validés par le Département :

- 75 % des prises à réaliser en FttH, soit 112 000 prises,
- Environ 6 500 lignes en montée en débit cuivre
- Près de 4 000 foyers seront accompagnés au travers d'une solution satellitaire

Ce programme est estimé à 138 M€ sur dix ans et représente une dépense annuelle HT de 8,2 M€ pour les collectivités du département (Conseil Départemental et EPCI).



Projet v1 : 66,7 M€

- 46 700 prises FttH
- 4 000 lignes montée en débit
- 4 000 kits inclusion numérique

Rappel des travaux menés lors des précédentes années: Historique des actions

Dépôt et instruction
du dossier FSN

Lancement d'un
marché de travaux
MED (12 SR)

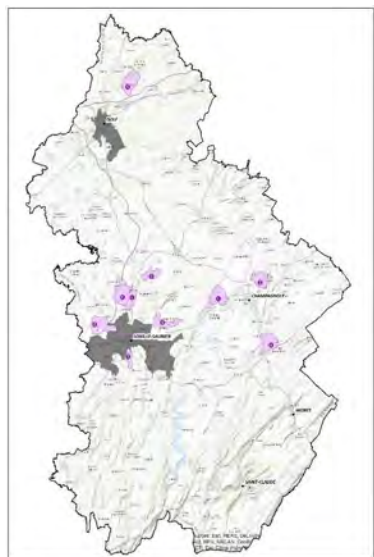
Obtention d'un accord de principe de
financement par l'Etat (FSN) d'un montant
de 22,64 M€

2015

2016

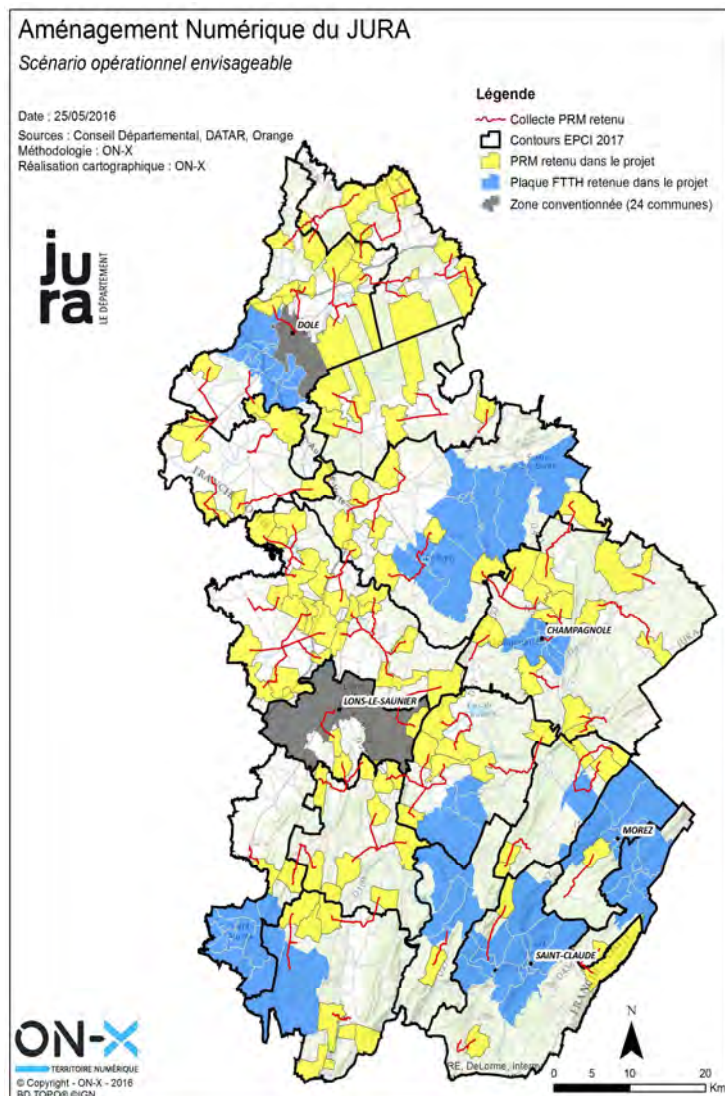
Accord de financement de la
Région à hauteur de 11,9 M€

Ajustement et mise en
œuvre du projet



- Rappel des travaux menés lors des précédentes années
 - Présentation de l'historique
 - Rappel des résultats des études réalisées
- Présentation du scénario de déploiement envisagé par le Département
- Présentation des actions à venir

- Le choix des zones de montée en débit a été guidé selon les 2 critères suivants:
 - Niveaux de service existants (en ciblant en priorité les communes mal desservies)
 - Ajustements pour couvrir équitablement tout le territoire départemental
- Le choix des zones FttH a été guidé selon les critères suivants:
 - Construire un projet ambitieux et appétant pour les opérateurs afin de garantir une bonne commercialisation (plaques FttH de plusieurs milliers de prises minimum)
 - Répartir les actions de déploiement FttH équitablement sur tout le territoire
 - Optimiser le financement global du projet au regard des différentes composantes et des contraintes techniques

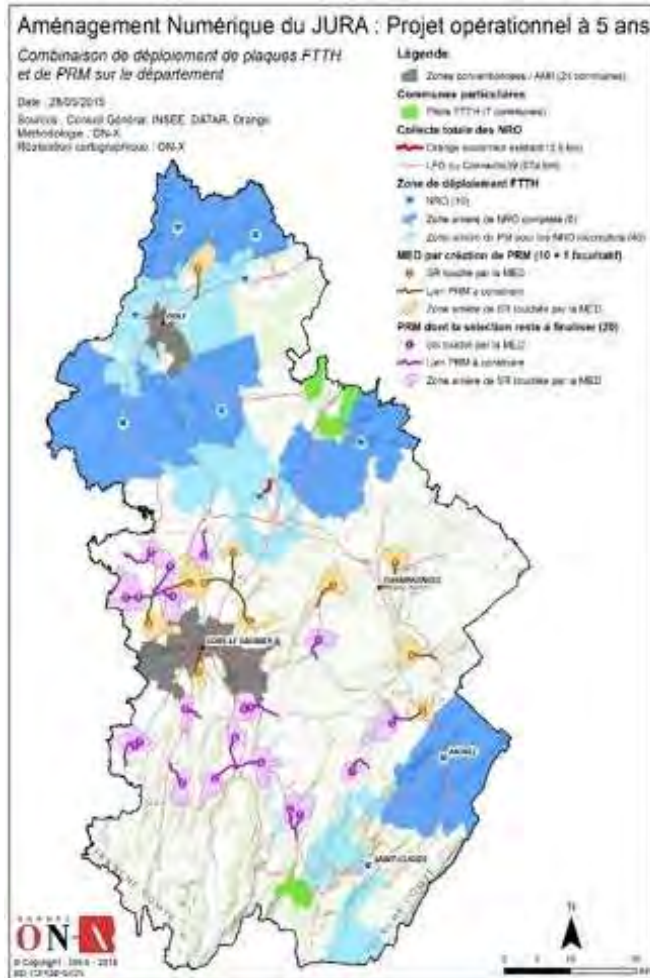


Chaque EPCI est concerné par le projet (MED et/ou FttH) dans le projet à 5 ans

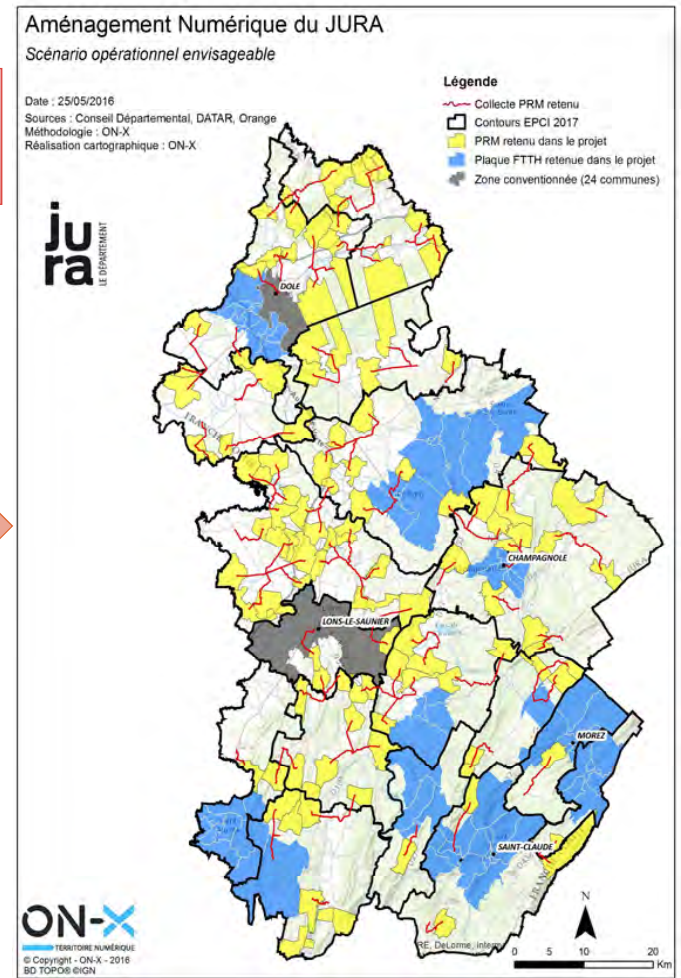
- Coût total du projet : **66,3 M€ d'investissement**
 - FttH : 52,6 M€ (dont 11,4 M€ de raccordement à 10ans)
 - MED : 13,7 M€ (118)
- Nombre de prises impactées : **60 793**
 - FttH : 45 976 prises raccordées en FttH
 - MED : 14 817 lignes impactées par la MED

Des rencontres entre le Département et les EPCI vont être organisées prochainement. Objectif : ajuster au mieux le projet aux attentes de chacun dans le respect des contraintes techniques qui s'imposent

Proposition d'un projet d'aménagement numérique THD départemental



Ajustement et mise en œuvre du projet



- Rappel des travaux menés lors des précédentes années
 - Présentation de l'historique
 - Rappel des résultats des études réalisées
- Présentation du scénario de déploiement envisagé par le Département
- **Présentation des actions à venir**

- Les missions de **conception** et de **construction** du réseau seront réalisées **par le Département** au travers d'un marché de **Maitrise d'Œuvre** (groupement de commande avec les Départements de la Côte-d'Or et de la Saône-et-Loire) et d'un **marché de Travaux**
- Les missions **d'exploitation** et de **commercialisation** du réseau seront déléguées par le Département à la **SPL Régionale** (SPL BFC Numérique) récemment créée et dont le Département du Jura est actionnaire (avec 5 autres départements et Syndicats mixtes)

Les infrastructures déployées sur le Jura resteront propriété du Département

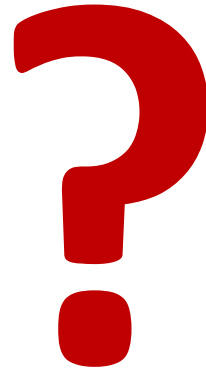
- L'ensemble des partenaires et les clés de répartition financières sont résumés dans le tableau ci-dessous

Partenaire financier	Taux de participation aux investissements du projet
Etat	35 %
Région	15 %
Département	25 %
EPCI	25 %
Total	100 %

Des solutions de financement sont envisageables auprès de la Caisse des Dépôt et Consignation, de la BPI, ...
 → Le Département pourra assister les EPCI dans les démarches de financement

- Par soucis d'équité, le Département a souhaité que la contribution des EPCI soit la même quelle que soit la phase de déploiement du projet.
- La participation attendue de la part des EPCI pour le déploiement du FttH (réseau 100% fibre optique) est de:
 - **360€/prise construite** si la SPL prend en charge les raccordements
 - **420€/prise construite** si la SPL ne prend pas en charge les raccordements
- La participation attendue de la part des EPCI pour le déploiement des opérations de montée en débit (MeD) est de :
 - **230€/ligne impactée**

Cette approche par péréquation assure un traitement égalitaire de chaque EPCI.





 TERRITOIRE NUMÉRIQUE

PARIS | TOULOUSE | MONTBÉLIARD

Pierre PERROT

pierre.perrot@on-x.com

05 61 47 27 95

Siège : 15, quai de Dion-Bouton, 92816 PUTEAUX cedex | Siret : 00037 | +33 1 40 99 14 14

Toulouse : 11, boulevard Marengo, 31500 TOULOUSE | Siret : 00094 | +33 5 61 47 72 00

Montbéliard : 45, avenue de l'Helvétie, 25200 MONTBELIARD | Siret : 00086 | +33 3 81 91 83 49

Michael LARTIGUE

michael.lartigue@on-x.com

05 61 47 60 61

SA au capital de 3 752 000 Euros. RCS Nanterre B 391 176 971. Code APE 6202 A. TVA Intracommunautaire FR 93 391 176 971

www.on-x.com

10^{ème} Commission en charge de la Contractualisation, et des politiques territoriales

Clément PERNOT, Président du Conseil départemental

Sylvie VERMEILLET

Jean-Baptiste GAGNOUX, Président

Sandrine MARION, Vice-président

Dominique CHALUMEAUX, Secrétaire

Hélène PELISSARD

Maryvonne CRETIN-MAITENAZ

Jean-Michel DAUBIGNEY

Françoise VESPA

Gérôme FASSET

Jean-Daniel MAIRE

Françoise BARTHOULOT

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU JURA	Réunion du : 1er trimestre 2016	Type : TR 2016
Service : DGS	Rapporteur : Clément PERNOT	
Thème : CONSEIL DEPARTEMENTAL		
Commission : Contractualisation Politiques territoriales		
DELIBERATION N° CD 2016_249 du 8 juillet 2016		

ENGAGEMENT POUR LES SOLIDARITES TERRITORIALES JURASSIENNES (ESTJ) – DISPOSITIF D'AIDE AUX COMMUNES

Le Département est un acteur incontournable du soutien aux projets des communes. Il intervient notamment au travers de dispositifs de soutien financier, contribuant à la fois au développement des territoires et au soutien de l'investissement public local. La Loi NOTRe confirme le rôle du Département en la matière, en affirmant son action en matière de solidarité territoriale.

Dans un contexte budgétaire contraint, le Département fait le choix de maintenir une politique volontariste d'aide aux communes, tout en adaptant le dispositif, afin de tenir compte :

- Des besoins des territoires,
- Du contexte législatif et réglementaire, qui impose au Département d'adapter son soutien dans les domaines de compétences qui lui sont dévolus.

Aussi, le dispositif proposé sera conduit dans un double objectif :

- Assurer la solidarité territoriale par le soutien aux projets des communes, par le biais d'une enveloppe dédiée, tenant compte notamment de la population de la commune,
- orienter le soutien à l'investissement vers les dossiers d'aménagement les plus structurants, en s'appuyant sur la connaissance des conseillers départementaux des enjeux de leur territoire.

L'examen des dossiers des communes s'effectuera sur proposition des conseillers départementaux.

Dépenses éligibles	Taux d'aide	Plafond
Projets dont le montant atteint au minimum 10 000 €H.T. (travaux exclusivement, sont exclus les équipements, le mobilier, les études)	20% du coût hors taxes des travaux. Ce taux pourra être bonifié pour les projets présentant un intérêt départemental ou une importance toute particulière pour le territoire.	Défini en commission en fonction de l'intérêt du projet, dans le cadre de l'enveloppe affectée à chaque canton

Les communes de Dole, Lons-le-Saunier, Morez, Saint-Claude et Champagnole ne sont pas concernées par ce dispositif de solidarité territoriale.

Pour toutes les autres communes, la commission en charge de l'examen des dossiers pourra tenir compte des aides déjà allouées par le Département, notamment pour des investissements portés à l'échelon intercommunal valorisant le territoire communal.

DÉCISION N° CD_2016_249 du 8 juillet 2016
--

Après avis favorable unanime de la commission, le Conseil départemental également unanime approuve les critères d'attribution de l'aide aux communes tels que définis ci-dessus (nature des travaux éligibles, taux et plafond de subvention).

Délibération n° CD_2016_249 Du 8 juillet 2016	Le Président	Clément PERNOT
Certifiée exécutoire par transmission en Préfecture le : 21 juillet 2016	et Publication/Notification le : 21 juillet 2016	

Mission Secrétariat de l'Assemblée

Achevé d'imprimer le 12 août 2016

Dépôt légal 2ème trimestre 2016

ISSN 1240 - 7054